

TARIFS DES PRESTATIONS DU PORT DES CABANES

POSTE A TERRE (BERS INCLUS)

DIMENSIONS (en mètres)	Avec contrat annuel : Franchise de 10 jours puis tarif par jour	Sans contrat Pas de franchise, tarif par jour
Moins de 5,00 m	7 €	15 €
5,00 à 6,99 m	8 €	16 €
7,00 à 8,99 m	13 €	23 €
9,00 à 10,99 m	17 €	25 €
11,00 à 12,49 m	19 €	27 €
12,50 à 14,99 m	25 €	29 €
15,00 m et plus	35 €	38 €

Les tarifs des postes à terre incluent la location des bers. La franchise de 10 jours ne s'applique qu'une fois par année civile. La durée ne peut excéder 3 mois.

GRUTAGE

DIMENSIONS (en mètres)	ALLER OU RETOUR	SUR SANGLE (Immobilisation de 2 heures entre 12H00 et 14H00 ou d'1 heure pendant la journée)
Moins de 5,00 m	60 €	60 €
5,00 à 6,49 m	71 €	71 €
6,50 à 7,99 m	88 €	88 €
8 à 9,49 m	116 €	116 €
9,50 à 10,99 m	160 €	160 €
11,00 à 12,99 m	170 €	170 €
13,00 à 14,99 m	210 €	210 €
15,00 m et plus	240 €	240 €

FORFAIT CARENAGE

Pénalité par jour de dépassement, du 6 ^{ème} jour au 10 ^{ème} jour inclus.	Forfait carénage (1)	Moins de 6,00 m	130 €	8 €
		6,00 à 7,49 m	140 €	8 €
		7,50 à 8,49 m	176 €	8 €
		8,50 à 9,49 m	219 €	8 €
		9,50 à 12,99 m	273 €	8 €
		13,00 à 14,99 m	341 €	8 €
		15,00 m et plus	426 €	8 €

(1) Le forfait carénage inclut une mise à terre, la mise à disposition des bers, la mise à disposition du nettoyeur haute pression, l'emplacement pendant 5 jours sur l'aire de carénage et une mise à l'eau.

Au-delà du 10^{ème} jour sur l'aire de carénage, le bateau est transféré sur la zone de déplacement de l'aire de carénage vers la zone technique portuaire est facturé au client.

FOURRIERE

DIMENSIONS (en mètres)	TARIFS PAR JOUR
Moins de 6,00 m	10,00 €
6,00 à 9,99 m	12,00 €
10,00 m et plus	14,00 €

Le remorquage et le grutage sont en supplément.

MISE A L'EAU

Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	10 €
Forfait saison du 1 ^{er} juin au 30 septembre	200 €

Ce tarif comprend l'accès à la rampe et le stationnement du véhicule et de la remorque uniquement la journée.

CAUTION BADGE ET CLE D'ACCES A LA ZONE TECHNIQUE

CAUTION BADGE	30 €
CAUTION CLE	10 €

Avec indication de l'immatriculation du véhicule autorisé à accéder à la zone technique

REMORQUAGE

DIMENSIONS (en mètres)	Forfait
Moins de 4,99 m	32 €
5 m à 7,50 m	57 €

AMENDE PROPLETE	23 €
MAIN D'ŒUVRE	30 € par heure Toute heure commencée est due intégralement.
FORFAIT HABITANT A L'ANNEE SUR LE BATEAU (Sur autorisation exceptionnelle)	330 € + anneau
STATIONNEMENT REMORQUE SANS BATEAU	1 € par jour (selon la disponibilité dans la zone technique)
MATAGE OU DEMATAGE	33 € les 30 minutes Toute tranche commencée est due intégralement.
IMMOBILISATION GRUE	24 € les 30 minutes Toute tranche commencée est due intégralement.
NETTOYEUR HAUTE PRESSION	22 € par heure Toute heure commencée est intégralement due.
CALAGE BATEAU	13 € Le plaisancier est responsable de tout dégât de main d'œuvre.
CHARGEUR - DEMARREUR	8 € par heure Toute heure commencée est due intégralement.
ENLEVEMENT MOTEUR	33 € par tranche de 30 minutes. Toute tranche commencée est due intégralement - Sans main d'œuvre et sous la responsabilité du plaisancier.

Toute prestation du port est facturée à la fin de chaque mois.

Approuvé par délibération municipale n°07-2024 du 01 février 2024.

Le Maire,

André-Luc MONTAGNIER



